

forêt du *Vaumain*, détruite à ce qu'il paraît dans le cours du treizième siècle, laquelle tenait d'une part à celle de Thelle et de l'autre aux bois de Trie. La forêt de Thelle porte même le nom de Trie dans un grand nombre d'actes, parce qu'elle dépendait de la seigneurie attachée à cette illustre maison.

Le pays de Bray, et notamment la vallée, occupe la région du nord. Le Bray (*Braium*), sans avoir jamais été un *pagus*, ni un comté, a de tout temps été distingué des pays voisins. Ordon Vital appelle ses habitans *Braihérii* (1. liv. XII). On sait que cette contrée fut partagée entre la Normandie et la France par le traité de 946 qui assigna la rivière d'Epte pour frontière aux deux états. Le Bray picard eut pour terme précisément la limite orientale du canton du *Coudray*. Il était couvert d'une forêt s'étendant au loin vers le pays de Gaux, et s'arrêtant vers l'est au ruisseau d'*Espaubourg* qui forme aussi la limite du canton. Cette vaste superficie de forêt forestier fut successivement défrichée par les moines de *Saint-Germer*, par les vidames de Gerberoy, et enfin dans le treizième siècle par les évêques Philippe de Dreux et Miles de Nanteuil. Le Bray constitua un doyenné distinct dans le diocèse de Beauvais et l'on remarquera que si les paroisses de *Lalandelle* et du *Coudray* s'y trouvaient comprises, quoique situées sur la falaise, c'est que ces villages étaient de création récente, et que leur sol formait l'origine un désert inhabité sur la lisière de la forêt de Thelle dépendant de la paroisse d'*Espaubourg* ou prétendu par elle, et attribué, sous ce prétexte, à l'évêché de Beauvais.

La délimitation naturelle était respectée plus étroitement encore dans les circonscriptions judiciaires, car tous les lieux du pays de Thelle appartenèrent au bailliage de Chaumont, tandis que la vallée de Bray dépendait du bailliage de Beauvais ou de ses juridictions secondaires.

La division par district avait aussi reconnu cette antique division du sol; le district de Chaumont ne descendait pas dans la vallée, et celui de Beauvais n'avait pas dépassé la grande falaise.

La formation en l'an dix du canton du *Coudray* n'a pu changer les relations anciennes, ni créer pour ce pays un intérêt commun qui serve de lien à ses diverses parties; le chef-lieu lui-même n'eut ni l'influence, ni l'importance attribuée d'ordinaire aux bourgs ruraux, sa désignation est tout-à-fait administrative ou artificielle; il n'est pas le centre de la juridiction ecclésiastique, et le siège du premier degré de justice ne s'y tient que par respect pour les prescriptions légales.

Le canton comprend actuellement dix-huit communes.

BLACOURT, *Blaucourt* en 1152 (*Bladoldvilla*), dans le pays de Bray, sur la limite nord, entre *Cuigy*, *Espaubourg*, *Saint-Aubin* au sud, *La Chapelle-aux-pots*, *Hodenc-en-Bray* à l'est, *Ville-en-Bray* du canton de Songeons au nord, *Senantes* du même canton à l'ouest.

Le territoire de cette commune qui s'appuie au nord sur le haut-Bray, et qui atteint au sud la route royale de Rouen à Reims, est inégal, parsemé de tertres et de vallons, assis sur un sol humide mêlé de sable et d'argile, dont les chemins deviennent impraticables pendant la mauvaise saison. Un tiers de la superficie est couvert de bois; un autre tiers comprend des terres labourables de moyenne qualité.

La rivière d'Avelon a sa source dans l'étendue du pays.

Le chef-lieu, rapproché de la limite nord, est formé d'une rue principale, élargie dans son parcours en une place triangulaire occupée par l'église; il compte une centaine de maisons.

*Blaucourt* relevait du vidame de Gerberoy.

La seigneurie était à la famille de Couquault, à laquelle vint par alliance vers 1450 le fief d'Avelon.

La terre ayant été acquise en 1486 par Jean de Monceaux, fut comprise au seizième siècle dans la baronnie de *Hodenc-en-Bray* qui appartenait à la maison de Monceaux.

Jean de Couquault, écuyer, était seigneur de ce lieu en 1550.

L'abbaye de *Saint-Germer* vendit en 1576 à Jacques Couquault, écuyer, seigneur d'Avelon, le fief de *Molencourt*, afin de pouvoir payer sa part dans le don de cinquante mille écus accordé au roi par le clergé.

Messire Henry de Couquault servait comme garde du roi dans la compagnie de Noailles en 1698. Le chef de cette maison était officier aux gardes françaises avant la révolution de 1789.

La cure, dédiée à saint Martin de Tours, était conférée par l'évêque diocésain. *Ville-en-Bray* (canton de Songeons) en dépendait comme hameau et vicariat.

L'abbaye de Saint-Paul avait les grosses dixmes.

L'église construite en grès est un assez grand édifice, à chœur polygone, à fenêtres ogives géminées, dont les divisions sont ornées de triflèches; les transepts appartiennent au même style, mais quelques-unes de leurs fenêtres sont d'une époque moins ancienne. La nef et la façade sont modernes. Le clocher, central, est couvert d'ardoises.

La nef, plafonnée, sombre, a subi des réparations récentes. Le chœur et les transepts sont garnis d'un lambris très-orné du seizième siècle; on lit sur une poutre l'inscription ci-après, qui in-

dique l'époque de sa construction, avec les noms des chefs d'atelier et les attributs de leurs professions : *L'an 1545 Jean Demourette* (charpentier) : *Jean Cabette* (charpentier) : *Jean Dupré* (menuisier).

Cet édifice est le siège d'une succursale.

On remarque dans le village une petite chapelle désignée sous le titre de Dieu-de-Piété.

On appelle *la Neau* un groupe de maisons tenant presque au chef-lieu, sur le chemin de Goulancourt.

Le hameau d'*Avelon*, situé au sud-est et près de *Blacourt*, compte une douzaine de maisons avec un château qui a remplacé un vaste manoir seigneurial détruit dans la première période des troubles politiques.

La *Haute-Rue*, autre section très-voisine de la précédente, comprend environ vingt-cinq feux. L'écart de *la Fontaine-au-Mondet* lui est contigu.

On trouve plus à l'est le moulin de *Laboissière*, qui forme un écart sur le chemin de *La Chapelle-aux-pots*.

On appelle *le Méhet*, et par corruption *Mes Hayes*, un groupe de quatre maisons touchant au village de *Ville-en-Bray*.

Quatre autres habitations du hameau des *Landrons*, qui tient à la route royale de Rouen, dépendent de *Blacourt*, le reste étant situé sur le territoire d'*Espaubourg*.

Le hameau de *Montreuil-en-Bray*, autrefois *Monstrœul*, divisé en haut et bas, compte près de trente maisons disposées en une seule rue à l'ouest du chef-lieu. L'abbaye de *Saint-Germer* avait la seigneurie de cette section.

L'ancien hameau de *Molencourt*, *Molan-court*, *Molincourt*, *Moullancourt*, *Moslencourt* au treizième siècle, est confondu maintenant avec le chef-lieu.

D'autres villages nommés *Courcelles* (*Courchellæ*), *Hamel* (*Hamellum*), *Aufoy*, *Lespinay*, *La Vallée*, et *Les Lihus*, ont été détruits ou sont réunis aux hameaux les plus voisins par des constructions intermédiaires.

La commune possède un presbytère, une maison d'école, une partie du bois des Bouleaux comprenant environ quinze hectares, et vingt-cinq autres hectares de terrain à l'état de pâture.

Le cimetière entouré de murs, tient à l'église.

Il y a deux moulins à eau dans l'étendue du pays. La population se compose de bûcherons et d'agriculteurs. Elle fournit aussi quelques ouvriers potiers aux fabriques de *La Chapelle-aux-pots*.

*Contenance* : Terres labourables, 454 h. 49,85. — Jardins, 9 h. 53,50. — Bois, 402 h. 73,30. — Vergers et pépinières, 61 h.

79,05. — Prés, 156 h. 86,25. — Pâtures, 29 h. 92,10. — Herbes, 12 h. 36,60. — Bruyères, 25 h. 69,60. — Friches, 5 h. 34,50. — Places, rues, chemins, 17 h. 64,80. — Eaux, 4 h. 33,45. — Propriétés bâties, 8 h. 39,15. — Total, 1148 hect. 81,95.

Distance du *Coudray*, 1 myr. — De Beauvais, 2 myr. — Marchés, Gournay-en-Bray, Beauvais. — Bureau de poste, Songeons.

Population, 587. — Nombre de maisons, 168. — Revenus communaux, 247 fr.

*CUIGY-EN-BRAY*, *Cugy*, *Cuigny*, *Cuigi*, *Cugi*, *Cuisy* (*Cuigiacum*, *Cugeium*, *Cugiacum*), dans le pays de Bray, entre *Saint-Germer* à l'ouest, *Le Coudray-Saint-Germer* au sud, *Espaubourg* à l'est, *Blacourt* et Senantes du canton de Songeons au nord.

Le territoire, de configuration à-peu-près rectangulaire, s'appuie au sud sur la falaise du Bray, et s'avance au nord jusqu'à la partie moyenne de la vallée.

Le chef-lieu situé au pied de la falaise, est formé de deux rues principales croisant à angle droit. Il n'y a pas d'eau courante dans l'étendue du pays.

Le territoire de *Cuigy* était partagé en deux grands fiefs, relevant l'un du comté de Beauvais, le deuxième du vidame de Gerberoy. La maison de *Saint-Simon*, branche de Grumesnil, prenait au seizième siècle la qualification de seigneur de *Cuigy*.

Le chapitre de la cathédrale de Beauvais possédait la seigneurie qui lui fut donnée par l'évêque Roger de Champagne.

Il nommait à la cure placée sous l'invocation de saint Brice, et devenue aujourd'hui une simple succursale.

L'église qui avait été reconstruite au seizième siècle, et consacrée en 1522 par Jean de Pleurs évêque de Riom, pendant l'absence du diocésain, a été rebâtie en briques presque entièrement depuis 1836. Le clocher couvert d'ardoises, est sur la porte. On voit une petite chapelle dite de Pitié dans la rue qui conduit à *Saint-Germer*.

Le chef-lieu comprend cinquante maisons.

Le hameau de *Calimont*, au nord et près de *Cuigy*, en compte dix huit. Celui des *Saulons*, au nord du précédent, en a près de trente avec une chapelle nommée Notre-Dame-de-bou-Secours. Une briqueterie nouvellement créée forme un écart au-delà des *Saulons*.

Un autre hameau nommé *Corleux* comprend cinquante feux à l'est de *Cuigy*. On en compte plus de soixante dans celui des *Eaux-Ouves* à l'est de *Corleux*.